



Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 16 rabiaa II 1434 – 26 février 2013

156^{ème} année

N° 17

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Présidence du Gouvernement

Nomination de chargés de mission.....	804
Nomination d'un directeur général.....	804

Ministère de la Défense Nationale

Liste de promotion au choix au grade d'infirmier principal de la santé publique au titre de l'année 2011.....	804
Liste de promotion au choix au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2011.....	804

Ministère de l'Intérieur

Liste de promotion au choix au grade de technicien principal au titre de l'année 2011.....	804
--------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Ministère des Finances

Nomination de directeurs.....	804
Nomination de sous-directeurs.....	806
Nomination de chefs de service.....	810
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise.....	816
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société El Bouniène.....	817
Nomination de deux membres au conseil d'administration de la régie nationale des tabacs et des allumettes.....	817

Ministère des Affaires Religieuses	
Décret n° 2013-1167 du 15 février 2013 , modifiant le décret n° 89-1690 du 8 novembre 1989, relatif aux chargés des mosquées et des salles de prière	817
Nomination d'un attaché de cabinet.....	818
Ministère de l'Education	
Nomination d'une chargée de mission.....	818
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination de chargés de mission.....	818
Nomination d'un directeur des études, vice-doyen.....	818
Nomination de directeurs des études et des stages, directeurs – adjoints	818
Nomination d'un directeur des stages	818
Nomination de chefs de service.....	818
Nomination de secrétaires principaux d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	819
Nomination d'un secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	819
Liste de promotion au choix au grade de technicien de laboratoire au titre de l'année 2010	819
Liste de promotion au choix au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2010	819
Ministère de l'Industrie	
Nomination de chargés de mission	819
Cessation de fonctions d'un sous-directeur.....	819
Ministère du Commerce et de l'Artisanat	
Nomination d'un chargé de mission.....	820
Nomination d'un attaché de cabinet	820
Nomination de directeurs	820
Ministère du Tourisme	
Nomination d'une chargée de mission	820
Ministère de l'Agriculture	
Arrête du ministre de l'agriculture du 15 février 2013, relatif à l'ouverture des opérations de délimitation du domaine public hydraulique d'Oued Ain Snoussi de la délégation de Raoued du gouvernorat d'Ariana, dans la partie s'étendant de Djebel Ennahli jusqu'au complexe technologique de Cité El Ghazela.....	820
Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille	
Nomination d'une chargée de mission.....	821
Nomination d'un directeur	821
Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	
Nomination d'une chargée de mission	821
Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	821
Nomination d'un chef de service.....	821
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Nomination d'un sous-directeur	821
Nomination d'un chef de service.....	821
Liste de promotion au choix au grade d'administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières au titre de l'année 2011	821

Ministère de la Jeunesse et des Sports	
Nomination de chargés de mission	821
Ministère du Transport	
Nomination d'un chargé de mission.....	822
Ministère de la Santé	
Nomination de chargés de mission	822
Cessation de fonctions d'un chargé de mission	822

Avis et Communications

Banque Centrale de Tunisie	
Situation générale décadaire de la Banque Centrale de Tunisie	823

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret n° 2013-1061 du 22 février 2013.

Monsieur Slim Briki, conseiller au tribunal administratif, est nommé chargé de mission au cabinet du chef du gouvernement.

Par décret n° 2013-1062 du 22 février 2013.

Madame Hédia Ben Azoun épouse Gassouma, conseiller à la cour des comptes, est nommée chargée de mission au cabinet du chef du gouvernement.

Par décret n° 2013-1063 du 15 février 2013.

Monsieur Jallali Ferid, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur de la formation des cadres supérieur et moyens à l'école nationale d'administration.

En application des dispositions de l'article 8 du décret n° 2007-1885 du 23 juillet 2007, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages de directeur général d'administration centrale.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Liste des infirmiers à promouvoir au grade d'infirmier principal de la santé publique au choix au titre de l'année 2011

- Madame Saida Hadhri,
- Madame Amel Madani,
- Madame Noura Gharbi,
- Madame Fadhila Lachhab.

Liste des secrétaires d'administration à promouvoir au grade d'attaché d'administration au choix au titre de l'année 2011

- Monsieur Housine Essghair.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Liste des techniciens exerçant aux communes de Beni Khaled - Grombalia - Takilsa - El Hammamet - Tazarka - Bou Argoub - Korba - Dar Chaabane El Fehri - Nabeul et Menzel Temime à promouvoir au choix au grade de technicien principal des administrations publiques au titre de l'année 2011

- Monsieur Youssef Woudâa (commune de Korba).

MINISTERE DES FINANCES

Par décret n° 2013-1064 du 15 février 2013.

Monsieur Lotfi Khelil Sellami, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur du suivi du contentieux fiscal à l'unité du contentieux fiscal et de la conciliation juridictionnelle à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1065 du 15 février 2013.

Monsieur Moez Daldoul, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur de la programmation et de l'évaluation des résultats à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1066 du 15 février 2013.

Monsieur Hakim Hamila, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'organisation et de la gestion des ressources humaines à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1067 du 15 février 2013.

Monsieur Ben Daya Béchir, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de directeur des recouvrements et de la collecte des données à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1068 du 15 février 2013.

Madame Jalila Hammami épouse Jeribi, inspecteur en chef des services financiers, est chargée des fonctions d'inspecteur de première classe à l'unité de l'inspection des services fiscaux à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1069 du 15 février 2013.

Monsieur Rachid Sahli, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de première classe pour diriger la cellule des enquêtes et de la lutte contre l'évasion fiscale à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1070 du 15 février 2013.

Monsieur Ahmed Ayachi, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de première classe pour diriger un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1071 du 15 février 2013.

Monsieur Abdellatif Hajji, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de vérificateur de première classe pour diriger la cellule de vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1072 du 15 février 2013.

Monsieur Zouheir Ben Turkia, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de vérificateur de première classe pour diriger la cellule de vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1073 du 15 février 2013.

Monsieur Moncef Gares, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de première classe pour diriger la cellule de vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1074 du 15 février 2013.

Monsieur Fethi Hechlef, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de vérificateur de première classe pour diriger la cellule de vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1075 du 15 février 2013.

Monsieur Salah Farhat, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de première classe pour diriger la cellule des moyens et de la gestion des dossiers fiscaux à la direction des grandes entreprises à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1076 du 18 février 2013.

Monsieur Hichem Ben Omar, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur du budget et de la paie à la direction des affaires financières, des équipements et des archives à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1077 du 18 février 2013.

Monsieur Hechmi Charmiti, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'approvisionnement, de la gestion du matériel et des bâtiments à la direction des affaires financières, des équipements et des archives à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1078 du 18 février 2013.

Madame Neila Belhassen épouse Silini, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de sous-directeur de la formation et de la coopération internationale à la direction de la formation et de la coopération internationale à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1079 du 18 février 2013.

Monsieur Ali Trabelsi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'organisation et des procédures disciplinaires à la direction de l'organisation et de la gestion des ressources humaines à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1080 du 18 février 2013.

Monsieur Walid Noueiri, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'information et de l'assistance fiscale à la direction de l'information et de l'assistance fiscale à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1081 du 18 février 2013.

Monsieur Sami Bouhlel, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur de la gestion des ressources humaines à la direction de l'organisation et de la gestion des ressources humaines à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1082 du 18 février 2013.

Monsieur Sami Nasser, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de sous-directeur du suivi de l'application de la législation fiscale à la direction de la coordination et du suivi à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1083 du 18 février 2013.

Monsieur Imed El Abed, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur du suivi des communications téléphoniques au centre d'informations fiscales à distance à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1084 du 18 février 2013.

Monsieur Youssef Boukeri, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'encadrement des opérations du contrôle fiscal à la direction de l'encadrement et de la conciliation administrative à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret n° 2013-1085 du 18 février 2013.

Monsieur Kamel Fatnassi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de division de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale des finances à Tunis 2 à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1086 du 18 février 2013.

Monsieur Salah Jedidi, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de division de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale des finances à La Manouba à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1087 du 18 février 2013.

Monsieur Essifi Khalki, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé des recouvrements et de l'informatique à la cellule des moyens et de la gestion des dossiers fiscaux à la direction des grandes entreprises relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1088 du 18 février 2013.

Monsieur Mahmoud Glenza, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la gestion des dossiers fiscaux à la cellule des moyens et de la gestion des dossiers fiscaux à la direction des grandes entreprises relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1089 du 18 février 2013.

Monsieur Lotfi Ben Farhat, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions d'inspecteur vérificateur de deuxième classe à la direction de l'inspection à l'unité de l'inspection et des contrôles comptables à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 21 (nouveau) du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1090 du 18 février 2013.

Monsieur Mohamed Agal, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions d'inspecteur vérificateur de deuxième classe à la direction de l'inspection à l'unité de l'inspection et des contrôles comptables à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 21 (nouveau) du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1091 du 18 février 2013.

Monsieur Nourreddine Yahyaoui, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions d'inspecteur vérificateur de deuxième classe à la direction de l'inspection à l'unité de l'inspection et des contrôles comptables à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 21 nouveau du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1092 du 15 février 2013.

Monsieur Zouhair Zrida, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1093 du 15 février 2013.

Madame Faouzia Fendri, inspecteur en chef des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1094 du 15 février 2013.

Madame Naima Allouche épouse Chakroun, inspecteur en chef des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1095 du 15 février 2013.

Madame Saida Khalifa épouse Dimassi, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1096 du 15 février 2013.

Monsieur Abdellatif Gannoun, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1097 du 18 février 2013.

Monsieur Ezzeddine Belghithi, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe dans un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1098 du 18 février 2013.

Madame Samira Bakir épouse Msadaa, inspecteur en chef des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1099 du 18 février 2013.

Monsieur Mounir Slim, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1100 du 18 février 2013.

Monsieur Soufiene Laajimi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1101 du 18 février 2013.

Monsieur Nader Frouja, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1102 du 18 février 2013.

Monsieur Noureddine El Arajna, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1103 du 18 février 2013.

Monsieur Chouaichaa Boulaabi, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1104 du 18 février 2013.

Monsieur Mohsen Morhag, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe dans un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1105 du 18 février 2013.

Madame Fthia Bel Akhdhar, inspecteur en chef des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de deuxième classe dans un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 nouveau du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1106 du 18 février 2013.

Monsieur Nasreddine Hamdi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe dans un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 nouveau du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1107 du 18 février 2013.

Monsieur Lassaad Abdrabbah, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du contrôle fiscal à la cellule du contrôle et du contentieux fiscal à la direction des grandes entreprises relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1108 du 18 février 2013.

Monsieur Ali Hsasna, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe dans un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1109 du 18 février 2013.

Madame Hajer Berrabeh, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de receveur des finances catégorie « A » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1110 du 18 février 2013.

Monsieur Mourad Dziri, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « A » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1111 du 18 février 2013.

Monsieur Mohamed Slim Ben Romdhan, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « A » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1112 du 18 février 2013.

Monsieur Ridha Khalfaoui, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « A » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1113 du 18 février 2013.

Monsieur Mounir Kechaou, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « A » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1114 du 18 février 2013.

Monsieur Fethi Ben Brahim, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction de l'approvisionnement, de la gestion du matériel et des bâtiments à la direction des affaires financières, des équipements et des archives à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1115 du 18 février 2013.

Monsieur Mehrez Hani, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale des finances à Kasserine à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressé bénéficie du rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1116 du 15 février 2013.

Monsieur Bechir Kaabi, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau de l'accueil et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1117 du 15 février 2013.

Monsieur Khalifa Chaabouni, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau de l'accueil et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1118 du 18 février 2013.

Monsieur Mohamed Chouchene, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1119 du 18 février 2013.

Monsieur Bechir Cherif, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau des recoupements et de la collecte des données à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1120 du 18 février 2013.

Madame Hajer Keskes épouse Fourati, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau de l'accueil et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1121 du 18 février 2013.

Monsieur Salem Jriji, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau de l'accueil et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1122 du 18 février 2013.

Monsieur Ali M'ribeh, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau des recoupements et de la collecte des données à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1123 du 18 février 2013.

Monsieur Ali Daghmoura, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau de l'accueil et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1124 du 18 février 2013.

Monsieur Bechir Belhassen, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau de l'accueil et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1125 du 18 février 2013.

Monsieur Rzouga Belaifa, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions d'un mandataire de troisième classe pour diriger le bureau de l'accueil et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1126 du 18 février 2013.

Mademoiselle Amel Jaouadi, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1127 du 18 février 2013.

Madame Nejia Taghouti épouse Zrougui, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1128 du 18 février 2013.

Monsieur Samir Koubaa, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau des affaires administratives et financières à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1129 du 18 février 2013.

Monsieur Amor Chouaibi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à un centre régional de contrôle des impôts à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1130 du 18 février 2013.

Monsieur Adel Abed, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions d'inspecteur vérificateur de troisième classe à la direction de l'inspection, à l'unité de l'inspection et des contrôles comptables à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 21 (nouveau) du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1131 du 18 février 2013.

Monsieur Zied Louati, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions d'inspecteur vérificateur de troisième classe à la direction de l'inspection à l'unité de l'inspection et des contrôles comptables, à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 21 (nouveau) du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1132 du 18 février 2013.

Monsieur Ahmed Boussetta, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe dans un groupe de travail chargé du contrôle fiscal à la cellule du contrôle et du contentieux fiscal, à la direction des grandes entreprises à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1133 du 18 février 2013.

Monsieur Lazher Lessir, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1134 du 18 février 2013.

Monsieur Foued Cherni, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1135 du 18 février 2013.

Monsieur Salem Lassoued, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1136 du 18 février 2013.

Monsieur Chokri Boughrara, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1137 du 18 février 2013.

Monsieur Faouzi Gazdar, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1138 du 18 février 2013.

Monsieur Abdelhamid Azzouni, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1139 du 18 février 2013.

Monsieur Abdelhamid Hachani, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1140 du 18 février 2013.

Monsieur Kilani Ben Abid, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1141 du 18 février 2013.

Monsieur Makram Sarray, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1142 du 18 février 2013.

Monsieur Karim Henchir, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1143 du 18 février 2013.

Monsieur Hechmi Bougares, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1144 du 18 février 2013.

Monsieur Ali Baaka, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1145 du 18 février 2013.

Monsieur Khaled Rahmani, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1146 du 18 février 2013.

Monsieur Naceur N'hari, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1147 du 18 février 2013.

Madame Wieme Dallel épouse Ochi, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1148 du 18 février 2013.

Monsieur Adel Monser, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1149 du 18 février 2013.

Mademoiselle Karima Sbouii, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1150 du 18 février 2013.

Monsieur Mohamed Bennisr, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1151 du 18 février 2013.

Monsieur El Kamel Ghrissi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1152 du 18 février 2013.

Monsieur Wissem Miled, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1153 du 18 février 2013.

Monsieur Hedi Bouali, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1154 du 18 février 2013.

Mademoiselle Lamia Hadfi, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1155 du 18 février 2013.

Monsieur Anis Houimli, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1156 du 18 février 2013.

Monsieur Mourad Ben Souayeh, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1157 du 18 février 2013.

Madame Hajer Rdissi épouse Lakhdhar, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1158 du 18 février 2013.

Madame Hakima Loukil épouse Baccour, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1159 du 18 février 2013.

Madame Yosr Menkaii épouse Ben Halima, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1160 du 18 février 2013.

Mademoiselle Nadia Matoussi, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1161 du 18 février 2013.

Madame Hasna Boubaker épouse Mezzi, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1162 du 18 février 2013.

Monsieur Fayçal Ben Hammouda, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1163 du 15 février 2013.

Madame Raoudha Brahem épouse Souid, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de rapporteur de troisième classe au groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à un centre régional de contrôle des impôts, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1164 du 18 février 2013.

Monsieur Salah Chaari, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1165 du 18 février 2013.

Monsieur Jamel Zaatout, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1166 du 15 février 2013.

Il est octroyé à Monsieur Mohamed Riadh Bougatef, technicien à la direction générale de la gestion de la dette et de la coopération financière au ministère des finances, un congé pour la création d'une entreprise d'une durée d'un an.

Par arrêté du ministre des finances du 19 décembre 2012.

Monsieur Néji Ghabri est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la société El Bouniène en remplacement de Madame Jamila Kâabi.

Par arrêté du ministre des finances du 19 décembre 2012.

Monsieur Sadok Kouki est nommé membre du conseil d'administration de la régie nationale des tabacs et des allumettes représentant le personnel en remplacement de Monsieur Hassan Riahi.

Par arrêté du ministre des finances du 19 décembre 2012.

Monsieur Ezzeddine Jenhani est nommé membre du conseil d'administration de la régie nationale des tabacs et des allumettes représentant le personnel en remplacement de Monsieur Mohamed Mejri.

MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Décret n° 2013-1167 du 15 février 2013, modifiant le décret n° 89-1690 du 8 novembre 1989, relatif aux chargés des mosquées et des salles de prière.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires religieuses,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 94-8 du 17 janvier 1994, portant transfert, au ministre chargé des affaires religieuses, des attributions relatives aux mosquées,

Vu le décret n° 89-1690 du 8 novembre 1989, relatif aux chargés des mosquées et des salles de prière, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret 2011-1189 du 23 août 2011,

Vu le décret n° 94-597 du 22 mars 1994, fixant les attributions du ministère des affaires religieuses,

Vu le décret n° 2002-1618 du 9 juillet 2002, portant organisation du ministère des affaires religieuses, tel que modifié et complété par le décret n° 2012-2540 du 16 octobre 2012,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2012-1981 du 20 septembre 2012, fixant le salaire minimum interprofessionnel garanti dans les secteurs non agricoles régis par le code du travail,

Vu le décret n° 2012-1982 du 20 septembre 2012, fixant le salaire minimum agricole garanti,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

Article premier - Sont abrogées les dispositions de l'article 3 (nouveau) du décret n° 89-1690 du 8 novembre 1989, tel que modifié par le décret n° 2011-1189 du 23 août 2011 et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 3 (nouveau) - Outre l'indemnité prévue par l'article 2 (nouveau) du décret n° 89-1690 du 8 novembre 1989 relatif aux chargés des mosquées et des salles de prière, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2011-1189 du 23 août 2011, est allouée aux chargés des mosquées et les salles de prière une indemnité mensuelle non soumise à l'impôt sur le revenu et à la retenue au titre de contribution au régime de retraite et de prévoyance sociale, dite de « cherté de vie » dans la limite de cent quarante-deux dinars et cinq cent millimes (142,500d) à condition que le revenu mensuel brut soit inférieur :

- Au salaire minimum interprofessionnel garanti dans les secteurs non agricoles régis par le code du travail, tel qu'il est fixé par l'article premier du décret n° 2012-1981 du 20 septembre 2012, fixant le salaire minimum interprofessionnel garanti dans les secteurs non agricoles régis par le code du travail,

- Ou au salaire minimum agricole garanti, tel qu'il est fixé par les articles 1, 2 et 3 du décret n° 2012-1982 du 20 septembre 2012, fixant le salaire minimum agricole garanti.

Les bénéficiaires de cette indemnité selon le décret n° 89-1690 du 8 novembre 1989, continuent d'en profiter, et les conditions susmentionnées ne concernent que les nouvelles désignations relatives à cette catégorie des agents.

Art. 2 - Le présent décret prend effet à compter du premier janvier 2013.

Art. 3 - Les ministres des affaires religieuses et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 15 février 2013.

Le Chef du Gouvernement

Hamadi Jebali

Par décret n° 2013-1168 du 15 février 2013.

Monsieur Omar Mighri est nommé attaché de cabinet du ministre des affaires religieuses.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par décret n° 2013-1169 du 15 février 2013.

Madame Soumeya Fekih épouse Karkeni, professeur principal hors classe de l'enseignement, est nommée chargée de mission au cabinet du ministre de l'éducation.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par décret n° 2013-1170 du 15 février 2013.

Monsieur Radhouane Chtourou, professeur de l'enseignement supérieur, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, à compter du 4 octobre 2012.

Par décret n° 2013-1171 du 15 février 2013.

Monsieur Mourad Yacoubi, maître assistant de l'enseignement supérieur, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, à compter du 4 octobre 2012.

Par décret n° 2013-1172 du 15 février 2013.

Monsieur Hedi Trabelsi, maître de conférences, est chargé des fonctions de directeur des études, vice-doyen à la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis.

Par décret n° 2013-1173 du 15 février 2013.

Monsieur Zouhaier Heleli, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études et des stages, directeur adjoint à l'institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Mahdia.

Par décret n° 2013-1174 du 15 février 2013.

Madame Olfa Mourali épouse Ben Naceur, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargée des fonctions de directeur des études et des stages, directeur adjoint à l'institut supérieur d'informatique.

Par décret n° 2013-1175 du 15 février 2013.

Monsieur Imed Abid, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études et des stages directeur adjoint à l'institut supérieur des technologies médicales de Tunis.

Par décret n° 2013-1176 du 15 février 2013.

Monsieur Hechmi Mabrouk, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études et des stages directeur adjoint à l'institut supérieur du transport et de la logistique de Sousse.

Par décret n° 2013-1177 du 15 février 2013.

Monsieur Mongi Lassoued, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études et des stages, directeur adjoint à l'institut supérieur de finance et de fiscalité de Sousse.

Par décret n° 2013-1178 du 15 février 2013.

Monsieur Saber Kessantini, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études et des stages, directeur adjoint à l'institut supérieur d'informatique de Mahdia.

Par décret n° 2013-1179 du 15 février 2013.

Monsieur Mounir Ben Haj Rhouma, maître de conférences, est chargé des fonctions de directeur des études et des stages, directeur adjoint à l'institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Monastir.

Par décret n° 2013-1180 du 15 février 2013.

Monsieur Adel Boubaker, maître de conférences, est chargé des fonctions de directeur des stages à la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis.

Par décret n° 2013-1181 du 15 février 2013.

Madame Amani Romdhan épouse Chammem, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service des affaires financières et de l'équipement à la sous-direction des affaires administratives et financières et de l'équipement au centre de calcul « El Khawarizmi ».

Par décret n° 2013-1182 du 15 février 2013.

Monsieur Taoufik Ghodhben, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service d'administration centrale à l'observatoire national des sciences et de la technologie au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret n° 2013-1183 du 15 février 2013.

Monsieur Fethi Ouergui, professeur, est chargé des fonctions de chef de service des programmes pédagogiques à la direction des études d'ingénieurs à la direction générale des études technologiques, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret n° 2013-1184 du 15 février 2013.

Madame Najet Gomri épouse Saihi, bibliothécaire ou documentaliste, est chargée des fonctions de directeur de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des études technologiques de Charguia.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 92-1353 du 20 juillet 1992, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2013-1185 du 15 février 2013.

Monsieur Bechir Bouazzi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des sciences humaines de Jendouba.

Par décret n° 2013-1186 du 15 février 2013.

Monsieur Adel Sedki Fathallah, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des études technologiques de Mahdia.

Par décret n° 2013-1187 du 15 février 2013.

Madame Afifa Bobaker épouse Alaya, bibliothécaire ou documentaliste, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des études technologiques de Radès.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade de technicien de laboratoire au titre de l'année 2010

- Amel Bhouri épouse Bouzgarrou.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2010

- 1- Leila Aya,
- 2- Jameleddine Ben Brahim,
- 3- Khaled Hamrouni,
- 4- Sihem Chaouachi,
- S- Samiha Jemel épouse Smaoui,

- 6- Aziza Tebini épouse Oueslati,
- 7- Sihem Mrad,
- 8- Baya Oueslati,
- 9- Monia Hmani,
- 10- Leilet Errochd Allouche épouse Ben Salah,
- 11- Nabil Jlassi,
- 12- Chamma Jlassi,
- 13- Faouzia Kammoun Marrakchi,
- 14- Hayet Mencheoui épouse Mejri,
- 15- Saadia Kammoun,
- 16- Radhia Ben Haj Hassen,
- 17- Jaafar Ben Elhadj Ali,
- 18- Sourour Zribi épouse Hadj Taieb,
- 19- Zaara Saadaoui,
- 20- Habib Louati,
- 21- Souad Ayari,
- 22- Lilia Ben Khaled épouse Maghrebi,
- 23- Lotfi Ammouss,
- 24- Hichem Haider.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Par décret n° 2013-1188 du 15 février 2013.

Monsieur Riadh Soussi, ingénieur en chef, est nommé chargé de mission auprès du ministre de l'industrie.

Par décret n° 2013-1189 du 15 février 2013.

Madame Amel Ben Farhat, cadre du centre technique de l'emballage et du conditionnement, est nommée chargée de mission auprès du ministre de l'industrie.

Par décret n° 2013-1190 du 15 février 2013.

Monsieur Anis Gaida Mahjoub, cadre du centre technique de l'agro-alimentaire, est nommé chargé de mission auprès du ministre de l'industrie.

Par décret n° 2013-1191 du 15 février 2013.

Monsieur Abderraouf Bouzid, administrateur conseiller, est nommé chargé de mission auprès du ministre de l'industrie.

Par décret n° 2013-1192 du 15 février 2013.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Abderraouf Bouzid, administrateur conseiller, en qualité de sous-directeur des affaires juridiques à la direction générale des services communs au ministère de l'industrie.

**MINISTERE DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT**

Par décret n° 2013-1193 du 15 février 2013.

Monsieur Mohamed Chokri Derouiche, ingénieur principal, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre du commerce et de l'artisanat.

Par décret n° 2013-1194 du 15 février 2013.

Monsieur Ahmed Sliti Manai est nommé attaché de cabinet du ministre du commerce et de l'artisanat pour diriger le bureau des affaires générales.

Par décret n° 2013-1195 du 15 février 2013.

Monsieur Nabil Jawadi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère du commerce et de l'artisanat.

Par décret n° 2013-1196 du 15 février 2013.

Monsieur Mohamed Cheikhrouhou, administrateur en chef, est désigné rapporteur auprès du conseil de la concurrence.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2006-477 du 15 février 2006, l'intéressée a rang et avantages de directeur d'administration centrale.

MINISTERE DU TOURISME

Par décret n° 2013-1197 du 15 février 2013.

Madame Omezzine Fatma Khelifa est nommée chargée de mission au cabinet du ministre du tourisme.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrête du ministre de l'agriculture du 15 février 2013, relatif à l'ouverture des opérations de délimitation du domaine public hydraulique d'Oued Ain Snoussi de la délégation de Raoued du gouvernorat d'Ariana, dans la partie s'étendant de Djebel Ennahli jusqu'au complexe technologique de Cité El Ghazela.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le code des eaux promulgué par la loi n° 75-16 du 31 mars 1975, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date la loi n° 2004-24 du 15 mars 2004, relative aux groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, et notamment son article 5,

Vu le décret n° 87-1202 du 4 septembre 1987, fixant la procédure de délimitation des cours d'eau, des lacs et sebkhas relevant du domaine public hydraulique, tel que modifié par le décret n° 89-1059 du 27 juillet 1989,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - La commission technique de délimitation du domaine public hydraulique procède, dans un délai ne dépassant pas un mois à compter de la date de publication du présent arrêté, aux opérations préparatoires de délimitation du domaine public hydraulique d'Oued Ain Snoussi de la délégation de Raoued du gouvernorat d'Ariana, dans la partie s'étendant de Djebel Ennahli jusqu'au complexe technologique de Cité El Ghazela.

Art. 2 - La commission technique prévue à l'article premier du présent arrêté est composée des personnes suivantes :

- Monsieur le délégué de Raoued : président,
- Monsieur le commissaire régional au développement agricole d'Ariana ou son représentant : membre,
- Monsieur le chef d'arrondissement des ressources en eau du commissariat régional au développement agricole d'Ariana : membre,
- Monsieur Naïm Ben Salah : représentant du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières : membre,
- Monsieur Salah Askeri : représentant du ministère de l'équipement : membre,
- Madame Raoudha Landoulsi : représentante de la municipalité d'Ariana : membre,
- Monsieur Abdelhak Ben Arfa : agent technicien assermenté de l'office de la topographie et du cadastre : membre.

Art. 3 - Le président de la commission convoque ses membres pour se rendre sur les lieux afin de reconnaître les limites proposées par les services techniques, recevoir les observations des riverains et entendre les personnes qu'elle jugera aptes à lui fournir des éclaircissements susceptibles d'enrichir ses travaux.

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent de l'arrondissement des ressources en eau du commissariat régional au développement agricole d'Ariana.

Tunis, le 15 février 2013.

Le ministre de l'agriculture
Mohamed Ben Salem

Vu

Le Chef du Gouvernement
Hamadi Jebali

**MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME
ET DE LA FAMILLE**

Par décret n° 2013-1198 du 15 février 2013.

Madame Fatma Ben Slimène épouse Bahloul, administrateur en chef, est nommée en qualité de chargée de mission au cabinet de la ministre des affaires de la femme et de la famille.

Par décret n° 2013-1199 du 15 février 2013.

Madame Najet Hmaidid épouse Yahia, administrateur conseiller du service social, est chargée des fonctions de directeur de la communication et de l'éducation sociale, au ministère des affaires de la femme et de la famille.

**MINISTERE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI**

Par décret n° 2013-1200 du 15 février 2013.

Madame Hajer Harmel Ben Youssef, administrateur en chef, est nommée chargée de mission au cabinet du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi.

**MINISTERE DE L'INVESTISSEMENT
ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE**

Par décret n° 2013-1201 du 15 février 2013.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Monsieur Khélil Kamoun, conseiller des services publics, chargé des fonctions de directeur à l'unité des études et du suivi au ministère de l'investissement et de la coopération internationale.

Par décret n° 2013-1202 du 15 février 2013.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Madame Ikbel Fkih, conseiller des services publics, chargée des fonctions de directeur au bureau de la coopération internationale et des affaires extérieures au ministère de l'investissement et de la coopération internationale.

Par décret n° 2013-1203 du 15 février 2013.

Monsieur Imed Kharroubi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service d'administration centrale à l'unité de la coopération économique, technique régionale et multilatérale au ministère de l'investissement et de la coopération internationale.

**MINISTERE DES DOMAINES DE
L'ETAT ET DES AFFAIRES
FONCIERES**

Par décret n° 2013-1204 du 15 février 2013.

Monsieur Hassan Guermezi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'apurement foncier à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Kasserine au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2013-1205 du 15 février 2013.

Madame Radhia Kouki épouse Bouaziz, ingénieur des travaux, est chargée des fonctions de chef de service de location des immeubles domaniaux agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Ben Arous au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières

**Liste des agents à promouvoir au choix au
grade d'administrateur conseiller des
domaines de l'Etat et des affaires foncières
au titre de l'année 2011**

- Dalenda Abderrahim.

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

Par décret n° 2013-1206 du 15 février 2013.

Monsieur Hatem Jemâa, médecin de la santé publique, est nommé chargé de mission auprès du ministre de la jeunesse et des sports.

Par décret n° 2013-1207 du 15 février 2013.

Monsieur Monji Kachouri, maître-assistant de l'enseignement supérieur, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la jeunesse et des sports à compter du 1^{er} octobre 2012.

Par décret n° 2013-1208 du 15 février 2013.

Madame Amel Bouchlaghem épouse Hellal est nommée chargée de mission au cabinet du ministre de la jeunesse et des sports.

MINISTERE DU TRANSPORT

Par décret n° 2013-1209 du 15 février 2013.

Monsieur Fredj Ali, ingénieur général, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre du transport, à compter du 15 juin 2012.

MINISTERE DE LA SANTE

Par décret n° 2013-1210 du 15 février 2013.

Monsieur Boukthir Hamdi, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la santé, à compter du 1^{er} août 2012.

Par décret n° 2013-1211 du 15 février 2013.

Monsieur Abdelmajid El Mekki, contrôleur en chef des services publics, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la santé, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Par décret n° 2013-1212 du 15 février 2013.

Il est mis fin à la nomination de Monsieur Walid Kooli, administrateur principal au centre informatique au ministère de la santé, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de la santé, à compter du 1^{er} août 2012.

avis et communications

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

SITUATION GENERALE DECADAIRE AU 10 DECEMBRE 2012

(en dinar)

<u>ACTIF</u>	
Encaisse-or	4 379 907
Souscriptions aux organismes internationaux	2 371 793
Position de réserve au FMI	134 234 666
Avoirs et placements en droits de tirage spéciaux	589 022 422
Avoirs en devises	9 701 691 568
Concours aux établissements de crédit liés aux op.de politique monétaire	4 649 000 000
Titres achetés dans le cadre des opérations d'open market	565 616 851
Avance à l'Etat / souscriptions aux fonds monétaires	697 881 599
Effets à l'encaissement	43 193 971
Portefeuille-titres de participation	35 237 505
Immobilisations	40 917 060
Débiteurs divers	32 721 355
Comptes d'ordre et à régulariser	158 504 902
	16 654 773 599
<u>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</u>	
Billets et monnaies en circulation	7 365 980 212
Comptes courants des banques et des établissements financiers	624 213 296
Comptes du Gouvernement	1 515 590 430
Allocations de droits de tirage spéciaux	657 873 541
Comptes courants en dinars des organismes étrangers	552 138 711
Engagements en devises envers les IAT	2 295 714 933
Comptes étrangers en devises	10 642 755
Autres engagements en devises	297 420 550
Valeurs en cours de recouvrement	15 953 063
Déposants d'effets à l'encaissement	44 153 959
Ecarts de conversion et de réévaluation	619 342 643
Créditeurs divers	25 287 807
Provisions pour charges de fabrication des billets et monnaies	33 010 462
Comptes d'ordre et à régulariser	2 490 962 990
Capital	6 000 000
Réserves	100 472 713
Autres capitaux propres	961
Résultats reportés	14 573
	16 654 773 599

**SITUATION GENERALE DECADEAIRE
AU 20 DECEMBRE 2012**

(en dinar)

<u>ACTIF</u>	
Encaisse-or	4 379 907
Souscriptions aux organismes internationaux	2 371 793
Position de réserve au FMI	134 234 666
Avoirs et placements en droits de tirage spéciaux	589 022 422
Avoirs en devises	11 741 731 377
Concours aux établissements de crédit liés aux op.de politique monétaire	4 201 000 000
Titres achetés dans le cadre des opérations d'open market	565 616 851
Avance à l'Etat / souscriptions aux fonds monétaires	697 881 599
Effets à l'encaissement	38 419 556
Portefeuille-titres de participation	35 237 505
Immobilisations	41 519 879
Débiteurs divers	31 844 167
Comptes d'ordre et à régulariser	171 220 514
	18 254 480 236
<u>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</u>	
Billets et monnaies en circulation	7 210 066 509
Comptes courants des banques et des établissements financiers	525 457 397
Comptes du Gouvernement	2 874 037 546
Allocations de droits de tirage spéciaux	657 873 541
Comptes courants en dinars des organismes étrangers	552 068 335
Engagements en devises envers les IAT	2 345 762 213
Comptes étrangers en devises	44 057 753
Autres engagements en devises	297 420 550
Valeurs en cours de recouvrement	1 308 521
Déposants d'effets à l'encaissement	40 816 748
Ecarts de conversion et de réévaluation	619 342 643
Créditeurs divers	25 344 831
Provisions pour charges de fabrication des billets et monnaies	32 972 317
Comptes d'ordre et à régulariser	2 921 462 962
Capital	6 000 000
Réserves	100 472 836
Autres capitaux propres	961
Résultats reportés	14 573
	18 254 480 236

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 27 février 2013"